



Délibération n° CS 2021-3-1.4.1
du conseil de surveillance du 15 octobre 2021

relative au renouvellement des membres du comité des engagements et des risques de la Société du Canal-Seine-Nord Europe et à la désignation de son président et de son vice-président à la suite des élections régionales et départementales de juin 2021

Exposé des motifs

L'article 4-III de l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe prévoit l'institution auprès du conseil de surveillance de la Société d'un comité des engagements et des risques.

Ce comité est chargé, en application de l'article 4-III précité, de suivre les conditions de réalisation et de financement du canal Seine-Nord Europe, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques associés.

La délibération n°CS-2020-3-2.3c du 11 juin 2020 a procédé à la désignation des différents membres de ce comité. Conformément à l'article 11 du décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, trois représentants des membres du conseil de surveillance représentant les collectivités territoriales mentionnées au 1° de l'article 1^{er} ont été désignés membres du comité des engagements et des risques.

Le règlement intérieur du comité des engagements et des risques prévoit en son article 2.1 que « *les mandats de chacun des membres du comité prennent fin en même temps que leur mandat au sein du conseil de surveillance* ».

A la suite des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021, les élus des collectivités concernées ont perdu leurs mandats électifs et, par conséquent, leurs mandats au sein du conseil de surveillance et a fortiori du comité des engagements et des risques.

Les assemblées délibérantes nouvellement constituées des collectivités territoriales ont ainsi procédé à une nouvelle désignation de leurs membres siégeant au sein des organismes extérieurs, tels que le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Il appartient dès lors au conseil de surveillance de désigner les représentants de ses membres qui siégeront au sein du comité des engagements et des risques. Cette nouvelle désignation ne concerne que les représentants des collectivités territoriales mentionnées au 1° de l'article 1^{er} du décret sus-visé.

Délibération

Le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3121-22 et L.4132-21,

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment le III de son article 4,

Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 11,

SCSNE	CS	Délibération n° CS 2021-3-1.4.1 - relative au renouvellement des membres du comité des engagements et des risques de la Société du Canal-Seine-Nord Europe et à la désignation de son président à la suite des élections régionales et départementales de juin 2021	1/2
-------	----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----





Vu le règlement intérieur du comité des engagements et des risques, notamment son article 2.1,

Vu la délibération n°CS 2020-3-2.3c du 11 juin 2020, modifiée, du conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe, relative à la désignation des membres du comité des engagements et des risques de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

adopte la délibération suivante

Article 1^{er}

Sont désignés membres du comité des engagements et des risques, en qualité de représentants des membres du conseil de surveillance mentionnés au 1° de l'article 1^{er} du décret du 29 mars 2017 susvisé :

- Monsieur Pierre GEORGET, Conseiller du Conseil Départemental du Pas-de-Calais
- Monsieur Franck DHERSIN, Vice-Président en charge des mobilités, des infrastructures de transport et des ports de la Région Hauts-de-France
- Madame Brigitte LHOMME, 5ème Vice-Présidente en charge des projets structurants du Conseil départemental de la Somme et conseillère régionale Hauts-de-France

Article 2

Monsieur Pierre GEORGET est désigné président du comité des engagements et des risques.

Madame Brigitte LHOMME est désignée vice-présidente du comité des engagements et des risques.

Article 3

La présente délibération sera transmise au préfet de la région Hauts-de-France. Elle sera publiée au Recueil officiel des actes du conseil de surveillance et sur le site internet de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Fait le 15 octobre 2021

Le président du conseil de surveillance


Xavier BERTRAND

SCSNE	CS	Délibération n° CS 2021-3-1.4.1 - relative au renouvellement des membres du comité des engagements et des risques de la Société du Canal-Seine-Nord Europe et à la désignation de son président et de son vice-président à la suite des élections régionales et départementales de juin 2021	2/2
-------	----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

